

Dératisation
approuvé, et ouvert le
crédit voté : le 19 Mars 1956.

M. le Maire expose au C.M. un projet de dératisation présenté par le
établissement Steinninger et R. de la Salle à Nancy et dont la dépense
à couvrir sera de $50^{\text{F}} \times 958 = 47900^{\text{F}}$.

Le Conseil municipal accepte ce projet et s'engage à voter la
somme susdite au budget additionnel de l'exercice 1956.